REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de MONTBIZOT

Séance du Jeudi 2 Juillet 2026 – 20h00

Date de la convocation : 28 juin 2026
Nombre de conseillers : 19 Présents : 17 Pouvoir : 1

Étaient présents : M. CAURET Laurent, M. VERITE Eric, Mme GAIGNARD Brigitte, M. SAMPAIO COELHO José, M. ALAIN Daniel, Mme EVRARD Caroline, Mme Pascale LERAY, M. Laurent BOBOUL, Mme BOISSE Léa, M. CATHALA Philippe, Mme COUJANDASSAMY Sophie (arrivée à 20h12), M. DELAHAIE Pierre, Mme GUERIN Danielle, M. GUITTONNEAU Guillaume, Mme JAMIN Aurélie (arrivée à 20h10), M. TANCOIGNE Manuel, Mme Caroline VALLON.

Absent, excusé, : Mme Stéphanie CANTIN (procuration donnée à M Pierre DELAHAIE), M. MAREAU Richard.

Secrétaire de séance : M. TANCOIGNE Manuel

-*-*-*-*-

Approbation du compte-rendu du 18 juin 2026 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le compte-rendu du 18 Juin 2026.

Approbation du Conseil municipal pour l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour

Accord des membres du Conseil Municipal pour ajouter une délibération proposant un nouveau tarif 2026 pour l'intervention du Service Technique en matière d'entretien des espaces verts à la place d'un particulier sur le territoire de la commune.

Dissolution du SIAEPA de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et Montbizot, adhésion au SIAEP de la Région des Fontenelles pour la compétence eau potable avec transfert des biens, contrats et personnel, et création d'un SIVU d'assainissement collectif

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5212-33 (dissolution des syndicats), L.5211-25-1 et L.5211-26 (dévolution, liquidation et reprise des résultats), L.5211-17, L.5211-18, L.5211-20 et L.5211-41-3 (adhésion, statuts et modification de périmètre), L.5211-4-1 (transfert du personnel), L.1321-1 et suivants (mise à disposition des biens), L.3112-1 du CG3P (cession amiable) ainsi que L.2224-1 et L.2224-2 (équilibre des services publics industriels et commerciaux) ;

VU la délibération n° DEL 2025-41 du Conseil municipal de Montbizot du 10 juillet 2025 approuvant le principe de dissolution du SIAEPA et l'étude d'un nouveau schéma de coopération (AR 072-217202050-20250710-2025-41-DE, reçu le 23 juillet 2025) ;

VU la délibération n° 2025-064 du Conseil municipal de Montbizot du 28 octobre 2025 approuvant le principe de dissolution du SIAEPA et l'adhésion au SIAEP de la Région des Fontenelles (AR 072-217202050-20251028-25-64-DE, reçu le 5 novembre 2025) ;

VU la délibération n° 2025-065 du Conseil municipal de Montbizot du 28 octobre 2025 approuvant l'adhésion au SIAEP de la Région des Fontenelles pour la compétence eau potable et le transfert direct des biens, droits et obligations afférents (AR 072-217202050-20251028-25-65-DE, reçu le 5 novembre 2025) ;

VU les délibérations concordantes du conseil municipal d'une autre commune membre du SIAEPA ;

VU la délibération n° 2025-12 du Conseil syndical du SIAEPA de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et Montbizot du 25 juin 2025 décidant la fusion pour l'eau potable et le transfert de l'assainissement (AR 072-257200048-20250625-2025-12-DE, reçu le 29 juillet 2025);

VU la délibération n° 2026-01 du Conseil syndical du SIAEPA de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et Montbizot du 14 janvier 2026 prononçant la dissolution du syndicat et adoptant le protocole de liquidation (AR 072-257200048-20260114-2026-01-DE, reçu le 5 février 2026) ;

VU la délibération n° 2025-14 du Comité syndical du SIAEP de la Région des Fontenelles du 18 septembre 2025 relative à la sollicitation d'intégration des communes de Montbizot et Sainte-Jamme-sur-Sarthe (AR 072-257200493-20250918-142025SIAEP-DE, du 26 septembre 2025) ;

Mise en ligne le : 28/10/2026 12:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Montbizot
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/84905

VU le renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2026 et la re- désignation des délégués syndicaux qui en découle ;

VU le rapport d'étude préalable (volets juridique, financier, patrimonial et ressources humaines), le projet de protocole de liquidation, le projet de statuts modifiés du SIAEP de la Région des Fontenelles et le projet de statuts du SIVU d'assainissement collectif, annexés à la présente ;

CONSIDÉRANT :

- la nécessité de procéder à la dissolution du SIAEPA de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et Montbizot à effet du 31 décembre 2026, afin d'achever la réorganisation et d'assurer la continuité budgétaire et juridique du service ;
- la nécessité de garantir la continuité du service public et le transfert des actifs, passifs, contrats en cours et personnel dans les conditions de l'article L.5211-25-1 du CGCT ;
- l'intérêt de sécuriser la gestion de l'eau potable par mutualisation et interconnexion au sein du SIAEP de la Région des Fontenelles, à effet du 1er janvier 2027 ;
- la volonté de maintenir une gouvernance locale de proximité pour l'assainissement collectif par la création d'un SIVU, à effet du 1er janvier 2027 ;
- la nécessité, après le renouvellement général des conseils, de voir le conseil municipal issu de mars 2026 confirmer et compléter les décisions antérieures afin de sécuriser la chaîne décisionnelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Article 1 – CONFIRME son accord sur la dissolution du SIAEPA de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et Montbizot, à effet du 31 décembre 2026, sous réserve de l'accord concordant des communes membres et conformément à l'article L.5212-33 du CGCT.

Article 2 – APPROUVE l'adhésion de la commune au SIAEP de la Région des Fontenelles pour la compétence eau potable, à effet du 1er janvier 2027, ainsi que les statuts modifiés du Syndicat annexés.

Article 3 – APPROUVE le transfert direct et à titre gratuit, au SIAEP de la Région des Fontenelles, des biens, droits et obligations, contrats, emprunts, subventions affectées, archives et données afférents au service de l'eau potable, ainsi que le transfert des agents exclusivement affectés à ce service, sans rupture de droits et après avis des instances paritaires compétentes.

Article 4 – APPROUVE la création d'un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour l'assainissement collectif, à effet du 1er janvier 2027, adopte ses statuts annexés et procédera à la désignation de ses délégués.

Article 5 – AUTORISE M. Laurent CAURET, Maire de Montbizot, à signer les statuts modifiés, les actes et procès-verbaux de transfert, les conventions et avenants de constatation, et à notifier la présente délibération au SIAEP de la Région des Fontenelles, au SIAEPA et à M. le Préfet de la Sarthe.

Article 6 – DIT que la présente délibération deviendra exécutoire après accomplissement des formalités de publicité et de transmission au contrôle de légalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, un avis favorable y compris sur le projet de statuts en validant la représentativité des Communes au sein du SIVU telle que votée par le Conseil municipal de Sainte-Jamme-sur-Sarthe par délibération en date du 5 juin 2026. C'est-à-dire que le Bureau soit constitué pour chacune des communes du Maire (de droit), et trois délégués titulaires et de trois suppléants.

Résultat du vote : Pour [18] – Contre [0] – Abstentions [0]

<u>Schéma directeur Eaux pluviales – Etude – Diagnostic et validation des travaux à réaliser pour réaliser le zonage des eaux pluviales avec lancement de l'enquête publique</u>

<u>Contexte et objectif de l'étude</u> :

La commune dispose d'un réseau pluvial, d'un réseau séparatif et d'un réseau unitaire. Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration intercommunale de St Jamme Montbizot.

Le réseau de collecte est également équipé de 6 postes de refoulement des eaux usées, 5 déversoirs d'orage et 1 bassin d'orage unitaire dont la gestion est en délégation de service par Suez eau.

Compte tenu de la configuration du réseau (unitaire et séparatif), il a été alors décidé, en 2025, de lancer la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales comprenant :

Mise en ligne le : 28/10/2026 12:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Montbizot
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/84905

- La mise à jour du SIG et le géoréférencement du réseau de collecte des eaux pluviales.
- Un diagnostic des systèmes des eaux pluviales afin de connaître leur fonctionnement et mieux appréhender les défauts et les améliorations à apporter.
- L'élaboration d'un programme de travaux et d'actions sur le pluvial en lien avec le réseau unitaire.

L'objectif principal de cette étude est de préserver la qualité du milieu naturel, afin d'améliorer le traitement des effluents sur l'ensemble du secteur d'étude, notamment en limitant les surverses au milieu récepteur. De plus les surcharges hydrauliques observées sur le réseau sont à traiter.

Elle doit pouvoir répondre aux besoins suivants :

- Synthétiser dans un document unique toutes les données sur les eaux pluviales de la commune et améliorer la connaissance du patrimoine.
- Optimiser et améliorer le fonctionnement du système pluvial/unitaire existant.
- Assurer la collecte des eaux pluviales des futures zones à urbaniser en lien avec les Plans Locaux d'Urbanisme.
- Établir les besoins en matière d'investissement et de fonctionnement pour les systèmes d'assainissement des eaux pluviales.

Déroulement de l'étude :

En 4 phases :

1 / Phase de pré-diagnostic

2/ Campagne de mesure et modélisation en situation actuelle

3/ Modélisation en situation future

4/ Zonage des eaux pluviales (rapport de zonage pluvial, dossier d'enquête publique, présentation des résultats et assistance au maître d'ouvrage – mémoire en réponse du commissaire-enquêteur).

Afin de lancer la phase 4, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les travaux préconisés.

Travaux préconisés pour lutter contre le risque inondation

Thématique inondation					
Scénario	Description	Pluie de projet	Gain	Surface active à déconnecter (m^2)	Coût (€)
Scénario de référence	Situation actuelle : inondations Place de l'Eglise, Rue du Paillard Ducléré, Rue du Maréchal Leclerc et Rue du Pont de Pierre	10 ans	-	-	-
Scénario 1A	Déraccordement des réseaux pluviaux rue du Maréchal Leclerc	10 ans	Suppression inondations Place de l'Eglise	-	100 000
Scénario 1B	Scénario 1A + renforcement des réseaux pluviaux rue dù Général Leclerc et rue du Pont de Pierre	10 ans	Suppression de l'ensemble des inondations notées sur le réseau	-	351 000
Scénario 1C	Scénario 1a + déconnexion des surfaces actives des réseaux pluviaux rue des forges, du Général Leclerc et rue du Pont de Pierre (5521 m^2 total à déconnecter)	10 ans	Suppression de l'ensemble des inondations notées sur le réseau	5221	758 000

Scénario 1A : Pour 0 Contre 18 Abstention 0

Scénario 1B : Pour 18 Contre 0 Abstention 0

Scénario 1C : Pour 0 Contre 18 Abstention 0

Mise en ligne le : 28/10/2026 12:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Montbizot
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/84905

Travaux préconisés pour lutter contre le risque de déversement en milieu naturel

Thématique déversement milieu naturel					
Scenario	Description	Pluie de projet	Gain	Volume déversé (m^3)	Coût (€)
Scénario de référence	Situation actuelle	1 mois	-	176	-
Scenario 1A	Déraccordement des réseaux pluviaux rue du Maréchal Leclerc	1 mois	Baisse des déversements DO Eglise de 100 m^3	76	100 000
Scenario 2A	Déraccordement de l'Ecole primaire Louis rouzay	1 mois	Baisse des déversements DO Eglise de 2 m^3	74	Projet prévu sur le secteur ?
Scenario 2B	Déraccordement des eaux pluviales de la rue des hôtelleries	1 mois	Baisse des déversements DO Eglise de 4 m^3	70	10 000
Scenario 2C	Reconfiguration des réseaux pour la protection du milieu récepteur	1 mois	Baisse des déversements DO Eglise de 55 m^3	15	60 000

Scénario 1A : Pour 18 Contre 0 Abstention 0

Scénario 2A : Pour 0 Contre 18 Abstention 0

Scénario 2B : Pour 18 Contre 0 Abstention 0

Scénario 2C : Pour 0 Contre 18 Abstention 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Décide de valider le scénario 1B dans le cadre des travaux préconisés pour lutter contre le risque inondation,
- Décide de valider le scénario 2B dans le cadre des travaux préconisés pour lutter contre le risque de déversement en milieu naturel,
- Autorise M le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Vote du Budget supplémentaire 2026

Suite à la délibération du Budget Primitif 2026, le Compte Administratif 2025 et l'affectation de résultat 2025,

Monsieur le Maire propose le Budget Supplémentaire qui permet d'intégrer les résultats de clôture de 2025,

Ce qui donne en cumule avec le Budget Primitif :

RECETTES			DEPENSES		
013	Atténuation de charges	10 000.00 €	011	Charges à caractère général	484 670.00 €
70	Produit des domaines	140 830.00 €	012	Charges de personnel & assimilés	734 600.00 €
73	Impôts et taxes	65 287.00 €	65	autres charges de gestion courante	102 265.00 €
731	Fiscalité locale	726 639.00 €	66	Charges financières	15 820.00 €
74	Dotations subventions participations	447 900.00 €	67	Charges exceptionnelles (titres annulés sur ex.antérieurs)	292.00 €
75	Autres produits de gestion courante	23 100.00 €	68	Provisions	687 379.97 €
76	Produit financier	- €			
77	Produit exceptionnel	- €			
	TOTAL	1 413 756.00 €		TOTAL	2 025 026.97 €

	Opération d'ordre			Opération d'ordre	
42	Travaux en régie	2 000.00 €	42	Amortissement	40 075.54 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 205 583.93 €	023	AUTOFINANCEMENT = virement à la section d'investissement	556 237.42 €
	TOTAL GENERAL	2 621 339.93 €		TOTAL GENERAL	2 621 339.93 €

Mise en ligne le : 28/10/2026 12:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Montbizot
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/84905

RECETTES			DEPENSES		
10	Dotations, fonds divers et réserve	283 786.98 €	001	Solde d'exécution	248 786.98 €
13	Subvention d'équipement	504 387.04 €	16	Emprunt à rembourser (79000) et caution(2 000)	81 000.00 €
16	Emprunt dont caution (2 000)	4 000.00 €	20	Immo incorporelles	105 000.00 €
024	Produit des cessions	58 500.00 €	204	Subventions d'équipement versées	- €
20	Immo incorporelles		21	Immo corporelles	705 200.00 €
23	Immo en cours	- €	23	Immo en cours	305 000.00 €
	TOTAL	850 674.02 €		TOTAL	1 444 986.98 €

	Opération d'ordre			Opérations d'ordre	
040	Opération d'ordre de transfert amoertissement	40 075.54 €	040	Travaux en régie	2 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	556 237.42 €			
	TOTAL GENERAL	1 446 986.98 €		TOTAL GENERAL	1 446 986.98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Budget Supplémentaire 2026.

Tarifs 2026 – complément sur intervention du service Technique en matière d'espaces-verts à la place d'un particulier

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les tarifs pour l'année 2026 ont été votés par délibération en 11 décembre 2026 (DEL 2025-69).

Il est nécessaire de rajouter un tarif suite à la prise de l'arrêté permanent (2026-56) portant sur l'obligation des habitants et des riverains des voies publiques à l'entretien régulier des haies et des trottoirs sur le territoire de la commune.

Le tarif proposé est de 60 € de l'heure / agent et du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le tarif de 60 € de l'heure par agent et du matériel.
- Autorise M le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Tour de table

Point commissions

Commission communication le 24.08.2026
Commission culture le 16.07.2026

Distribution de luminaires – départ 22h30 vers le pont, feux d'artifice tiré à 23h, retour en fanfare à la mairie.
Défilé : 14.07.2026
Bric à brac : 14.07.2026
Vieilles voitures : 22-23.08.2026

Argent de poche : les candidats ont été sélectionnés ; une réunion a eu lieu avec les parents d'élèves et les jeunes pour expliquer le fonctionnement du chantier (réalisation de deux passe-têtes et d'une banquette du 20 au 24 juillet 2026).

Dernier Conseil municipal Enfant de l'année

Pour la renaturation de l'école, le CAUE a été rencontré : ils peuvent assister la commune en effectuant un bilan et en faisant des propositions par la suite. Le CAUE peut aussi faire un l'accompagnement des différentes parties (enseignants, parents d'élèves,).

Le banc de la cour n'a pas été déplacé.

Mise en ligne le : 28/10/2026 12:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Montbizot
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/84905

M le Maire et M VERITE – Adjoint au Maire et M SAMPAIO-COEHLO – Adjoint au Maire recevront une délégation de personnes le 8 juillet 2026 pour échanger sur le poste d'ATSEM à 35 heures (départ à la retraite d'une ATSEM à temps-plein à la fin de l'année scolaire 2025-2026).

Point communautaire :

Commission associations : attribution du budget, révision du règlement des conditions

AG de l'office du tourisme : Nouvelle animatrice ; Cinéambule le 18/07 à Saint Jean d'Assé

Activité canoë : Demande à se développer – Souci avec le niveau de l'eau, souci avec la chaleur.

L'activité vélo se développe. Il ne faudrait pas passer à côté les de l'aménagement du camping.

Commission économie : présentation d'une association qui porte des projets. Réflexion autour de changements liés au PLU.
Discussion autour des clubs d'entreprise

Il y va y avoir un recensement des locaux vacants dans chaque commune

PLUi : Groupes de travail autour de l'urbanisme dans la communauté de communes à l'horizon 2040.

- Zéro artificialisation nette : baisse d'environ 50 % des nouvelles constructions
- Question à se poser sur les logements vacants
- Réflexion sur l'habitat léger
- Attractivité dans les centres bourgs (commerces, santé, ...)
- Logements sociaux
- Réflexion sur la mobilité

Déchets / environnement : principalement un tour de présentation et une explication de ce qui a été réalisé les années précédentes.

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- M CHANTELOUP Roger en qualité de délégué titulaire de l'administration désigné par le Préfet
- Mme MAREAU Françoise en qualité de déléguée suppléante de l'administration désignée par le Tribunal.
-

Prochain Conseil municipal le 24.09.2026

Fin de la séance à 22h26

Signé le 24.09.2026

La secrétaire de séance,

Manuel TANCOIGNE

Le Maire,

Laurent CAURET

Mise en ligne le : 28/10/2026 12:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Montbizot
https://www.mairiemontbizot.fr/documents_administratifs/84905